

ASSEMBLEES GENERALES

SERVICOM

Siège Social : Cité Ishbilila -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

La Société SERVICOM porte à la connaissance de ses actionnaires que ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire se tiendront le mercredi 08 septembre 2014 respectivement à 15 et 16 heures , à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sise à Bvd. principal Rue du Lac Turkana. 1053 LES BERGES DU LAC, TUNIS - TUNISIE , à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Ratification du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2013, en dehors des délais réglementaires ;
2. Lecture du rapport de gestion individuel et consolidé ;
3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;
4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés ;
5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013 ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice ;
8. Fixation des jetons de présence ;
9. Approbation des conventions prévues par l'article 200,205 et 475 du CSC ;
10. Information des fonctions occupées par le président directeur général et les autres administrateurs au niveau d'autres sociétés ;
11. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
12. Administration de la société ;
13. Pouvoirs.

Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Changement de l'adresse du siège social ;
2. Mise à jour corrélative des statuts ;
3. Pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Société SERVICOM

Siège Social : Siège social : Cité Ishbilila, Kairouan 3100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 08 septembre 2014.

- **PREMIERE RESOLUTION – Changement de l'adresse du siège social**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la société à : «Immeuble Zemni, 3^{ème} Etage Centre Urbain Nord 1080 – Tunis ».

- **DEUXIEME RESOLUTION – Mise à jour des statuts**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre à jour l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 : « siège social »

Le siège social est fixé au : **Immeuble Zemni, 3^{ème} Etage Centre Urbain Nord 1080 – Tunis.**

- **TROISIEME RESOLUTION – Pouvoirs**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société SERVICOM

Siège Social : Siège social : Cité Ishbilila, Kairouan 3100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 08 septembre 2014.

- **PREMIERE RESOLUTION – Ratification du retard de la tenue de l'AGO**

L'Assemblée Générale prend acte de la tenue de sa réunion devant statuer sur l'exercice clos en 31/12/2013 en dehors des délais légaux, entérine ce retard qui ne touche en rien les intérêts sociaux ni ceux des actionnaires.

- **DEUXIEME RESOLUTION – Approbation des comptes individuels clos le 31/12/2013**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société et du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 443 956 DT et un total bilan de 34 408 362 DT.

- **TROISIEME RESOLUTION – Quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au président directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2013.

- **QUATRIEME RESOLUTION – Approbation des comptes consolidés clos le 31/12/2013**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe formé par la Société et ses filiales et de ses annexes, ainsi que du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 1 869 596DT (résultat net part du Groupe).

- **CINQUIEME RESOLUTION – Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élevant à 443 956 DT en résultats reportés.

- **SIXIEME RESOLUTION – Attribution des jetons de présence**

L'Assemblée Générale, décide d'attribuer aux administrateurs un montant de 1.250 Dinars net chacun en tant que jetons de présence au titre l'exercice 2013.

- **SEPTIEME RESOLUTION – Approbations des conventions visées à l'article 200, 205 et 475 du Code des sociétés commerciales**

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions et les opérations autorisées par le conseil d'administration et entrant dans le cadre des articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

▪ **HUITIEME RESOLUTION – INFORMATION DES FONCTIONS OCCUPEES PAR LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET LES AUTRES ADMINISTRATEURS AU NIVEAU D'AUTRES SOCIETES**

1/ En application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, le représentant légal de la société Servicom, monsieur Majdi Zarkouna informe les actionnaires que les membres du conseil d'administration l'ont informé des fonctions qu'ils occupent dans d'autres sociétés.

2/ En application des dispositions du paragraphe premier de l'article 209 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration informe les actionnaires que le président directeur général l'a informé des fonctions qu'il occupe dans d'autres sociétés.

L'assemblée donne acte aux administrateurs et au président directeur général et déclare qu'elle a été informée des fonctions de direction qu'ils déclarent occuper dans d'autres sociétés.

▪ **NEUVIEME RESOLUTION – Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes**

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à son terme du mandat de commissariat aux comptes du cabinet BDO et après en avoir délibéré, décide nommer la société « Cabinet MS Louzir member de Deloitte TTL» représentée par Mr Mohamed LOUZIR, en qualité de commissaires aux comptes chargé de remplir la mission conférée par la loi et les statuts et ce pour un mandat qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

▪ **DIXIEME RESOLUTION – Administration de la Société**

Constatant que le mandat de tous les administrateurs est arrivé à son terme, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de la composition suivante du conseil d'administration :

Nom	Mandat
Majdi Zarkouna	2014 – 2016
Mourad Dimassi	2014 – 2016
Skander HANDOUS	2014 – 2016
Roberto Quaglia	2014 – 2016
Kamel REKIK	2014 - 2016
MPEFIII	2014 - 2016

▪ **ONZIEME RESOLUTION – Pouvoirs**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.